

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.34

Objet : CAO – Mission de maîtrise d’œuvre pour la tranche assainissement Chanet-Est-Toisieu

**L'an deux mille huit et le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 17 juin 2008

**Présents : Mrs BARRAUD Patrick, GERIN Didier, GUILLET Pierre, CROS Michel, BATTAGLINI Guy, VALVERDE Pierre, JODAR Stéphane,
Mesdames : GAULT Daphné, MOURARET Annick, LASCOLS Noélie,
MONNOT Sylviane.**

Absents excusés : Mme Sylviane VANEL, Mrs DENOLLY Franck et RODEL Michel.

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir : de Madame VANEL Sylviane et Madame GAULT Daphné.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission d’appel d’offres qui s’est réunie le 23 juin pour procéder au dépouillement et à l’enregistrer des treize offres reçues, et qui concernent la mission de maîtrise d’œuvre pour la tranche d’assainissement Chanet-Est-Toisieu et optionnellement le Chemin des Grandes Bruyères.

Les offres ont été classées selon trois critères :

- le montant de l’offre,
- l’expérience que la commune a du travail avec l’entreprise,
- les références locales de l’entreprise.

La CAO propose de retenir le cabinet 3D Ingénierie qui est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents

- **Confirme le choix proposé par la Commission d’Appel d’Offres,**
- **Retient le cabinet 3D Ingénierie de Salaise sur Sanne et lui confie la mission de maîtrise d’œuvre de la tranche d’assainissement Chanet-Est-Toisieu et optionnellement le Chemin des Grandes Bruyères pour un prix de 11 800 € HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mission.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire
P. BARRAUD**